



SCINTILLANCE 4

| Codes(s) ISIN | Durée de vie de la formule de garantie du Fonds Commun de Placements (FCP) | Fiscalité | Date de prise d'effet de la garantie | Date d'échéance de la formule | Droits d'entrée | Droits de sortie |
|---------------|--|---|--------------------------------------|-------------------------------|---|--|
| FR0011304294 | 8 ans | Compte-titres ordinaire (CTO) et contrat d'assurance vie ou de capitalisation | 14/12/2012 | 14/12/2020 | <p>Non acquis au Fonds : 2,5 % pour toute souscription reçue jusqu'au 13/12/2012 avant 12h30, Néant après cette date et après l'échéance de la formule</p> <p>Acquis au Fonds : Néant</p> | <p>Non acquis au Fonds : 2 % pour tout rachat reçu après le 13/12/2012 après 12h30, Néant avant cette date et après l'échéance de la formule</p> <p>Acquis au Fonds : 2 % pour tout rachat reçu après le 13/12/2012 après 12h30 Néant avant cette date et à l'échéance de la formule</p> |

Conformément à la réglementation en vigueur, vous pouvez recevoir, sur simple demande auprès de votre conseiller bancaire, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

+X OBJECTIF DE GESTION ET GARANTIE À L'ÉCHÉANCE

L'objectif de gestion de Scintillance 4 est de permettre au porteur de recevoir à l'échéance de la formule, le 14 décembre 2020, la Valeur Liquidative Garantie, soit la Valeur Liquidative de Référence, hors commission de souscription, majorée de 60% de la Performance Moyenne Finale de l'Indice Euro Stoxx 50.

En souscrivant dans Scintillance 4, votre capital est garanti à 100%¹ à l'échéance du 14 décembre 2020 soit une durée de 8 ans. Pour bénéficier de la garantie du capital et de la formule², il convient de rester investi sur cette durée.

A compter de l'échéance de la formule, le 31 juillet 2020, le Fonds se poursuivra avec une gestion de type monétaire, après agrément de l'Autorité des Marchés Financiers.

(1) La Valeur Liquidative Garantie correspond à 100% de la Valeur Liquidative de Référence qui est égale à la plus haute valeur liquidative calculée du 21 septembre 2012 au 14 décembre 2012 inclus, hors frais d'entrée dans le cadre du CTO et hors frais sur versement, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation.

(2) La Performance Moyenne Finale de l'Indice Euro Stoxx 50 s'obtient en faisant la moyenne arithmétique des Performances de l'indice qui auront été ainsi retenues.

+X MÉCANISME DE CALCUL DE LA PERFORMANCE

La Formule est définie comme étant celle permettant à tout porteur ayant souscrit entre le 21 septembre 2012 et le 13 décembre 2012 avant 12h30, et présent dans le FCP le 14 décembre 2012, d'obtenir, le 14 décembre 2020, au titre de la garantie, la Valeur Liquidative de Référence, hors commission de souscription, majorée de 60% de la Performance Moyenne Finale de l'Indice Euro Stoxx 50.

La Performance de l'Indice Euro Stoxx 50 est calculée deux fois par an, aux Dates de Constatation Semestrielles, de juin 2013 à décembre 2020. Elle s'obtient en faisant la différence entre le Niveau de l'Indice relevé aux Dates de Constatation Semestrielles et le Niveau Initial de l'Indice, rapporté au Niveau Initial de l'Indice.

Si elle est positive, la Performance de l'Indice ainsi calculée sera retenue pour sa valeur réelle dans le calcul de la Performance Moyenne Finale de l'Indice Euro Stoxx 50.

Si elle est comprise entre -20% et 0%, la Performance de l'Indice ainsi calculée sera retenue pour une performance positive équivalente dans le calcul de la Performance de l'Indice Euro Stoxx 50.

Si elle est strictement inférieure à -20%, la Performance de l'Indice ainsi calculée sera comptabilisée comme égale à 0.

Niveau de départ de l'indice Euro Stoxx 50 : 2 634.02 (moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice publiés les 14, 17 et 18 décembre 2012).

Valeur liquidative minimum garantie : 100 euros.

+X REPÈRES

| Date de constatation | Niveau de l'indice Euro Stoxx 50 ⁽³⁾ | Performance constatée | Performance retenue |
|----------------------|---|-----------------------|---------------------|
| 14 juin 2013 | 2 667,32 | 1,26 % | 1,26 % |
| 16 décembre 2013 | 2 978,77 | 13,09 % | 13,09 % |
| 16 juin 2014 | 3 261,42 | 23,82 % | 23,82 % |
| 15 décembre 2014 | 2 982,90 | 13,25 % | 13,25 % |
| 15 juin 2015 | 3 438,07 | 30,53 % | 30,53 % |
| 14 décembre 2015 | 3 139,24 | 19,18 % | 19,18 % |
| 14 juin 2016 | 2 797,18 | 6,19 % | 6,19 % |
| 14 décembre 2016 | 3 211,71 | 21,93 % | 21,93 % |
| 14 juin 2017 | 3 547,15 | 34,67 % | 34,67 % |
| 14 décembre 2017 | 3 556,22 | 35,01 % | 35,01 % |
| 14 juin 2018 | 3 527,11 | 33,91 % | 33,91 % |
| 14 décembre 2018 | | | |
| 14 juin 2019 | | | |
| 16 décembre 2019 | | | |
| 15 juin 2020 | | | |
| 9 décembre 2020 | | | |

* Si ce jour n'est pas un jour où les ordres de souscription et de rachat peuvent être passés, signifie le 1er jour suivant où ces ordres peuvent être passés. Les chiffres des performances citées ont trait aux années écoulées.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Source : Ostrum Asset Management.

La garantie du capital et la formule de calcul de la performance ne sont acquises qu'à l'échéance de la formule (8 ans et 4 jours). Il convient donc de respecter la durée minimale de placement recommandée. Une sortie de ce Fonds à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là (après déduction des frais de sortie de 4%). Il pourra être très différent (supérieur ou inférieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Vous ne bénéficierez alors plus de la garantie du capital.

POINT D'ATTENTION : Ce document, rédigé par Natixis Investment Managers Distribution est destiné à une clientèle non professionnelle au sens de la MIF. Le Fonds Commun de Placement Scintillance 4 est géré par Ostrum Asset Management. Il a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 10 août 2012. Scintillance 4 permet de profiter partiellement d'une performance moyenne des marchés financiers. Cette performance n'est cependant pas garantie. La performance moyenne de l'indice Euro Stoxx 50 n'étant retenue qu'à 60%, vous ne profitez pas pleinement des hausses de cet indice. Par ailleurs, l'indice est calculé dividendes non réinvestis. Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais liés à l'investissement dans Scintillance 4 sont décrits dans le Prospectus qui doit vous être remis préalablement à toute souscription. Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Prospectus, disponible sans frais en agence ou sur : www.placementsfinanciers.banquepopulaire.fr.

Ostrum Asset Management – Société de gestion de portefeuille – RCS Paris 329 450 738 – 43 Avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris – Agrément n°GP 90-009 – Société Anonyme au capital de 50 434 604,76 €.

Natixis Investment Managers S.A., filiale de Natixis Investment Managers - Société anonyme au capital de 14 000 000 € - Immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115843. Société de gestion autorisée au Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier - 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Natixis Investment Managers Distribution, succursale de Natixis Investment Managers S.A - RCS de Paris : 509 471 173 - 43 Avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris. www.im.natixis.com